

Commune de Pfulgriesheim



**Compte-rendu de la séance du conseil municipal  
du 6 décembre 2024 à 20 h**

Membres présents : M. André JACOB, Maire, M. Claude AFFOLTER, Mme Liliane BAUER, M. Gérard DURINGER Adjoint au Maire, Mme Marie-Madeleine MARTIN, M. Paul LOSSEL, Mme Corinne ZEISSLOFF, M. Bertrand MEYER, Mme Valérie WANKMULLER, M. Sébastien DURST, Mme Anne-Gaëlle SCHOTT, M. Alexandre FRIESS.

Absents : Mmes Stéphanie MESSMER et Elodie GAST conseillères municipales

Madame Liliane BAUER, Adjointe au Maire, assurera les fonctions de secrétaire de séance et cosignera avec le Maire les délibérations adoptées à l'issue des débats.

Le compte rendu de la séance du 8 novembre 2024 sera adopté lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire fixe la réunion d'ouverture des plis relative à l'avis d'appel public à concurrence concernant les travaux connexes de remembrement (restructuration du réseau des chemins) le lundi 16 décembre 2024 à 18 h 30. La date limite de réception des offres a été fixée au vendredi 13 décembre 2024 à 12 h (voir compte-rendu du 8 novembre 2024).

Les prochaines séances du conseil municipal sont fixées le mardi 7 janvier 2025 et le vendredi 7 février 2025 à 20 h.

La prochaine réunion avec M. FREY de l'association EGEE aura lieu le mardi 18 février 2025 à 18 h 30 et sera précédée d'une réunion de travail le mardi 11 février 2025 à 18 h 30.

PRESENTATION DE L'ETUDE DE FAISABILITE RELATIVE A LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SUR LA TOITURE DU CLUB HOUSE

Le Maire présente le rapport de l'étude de faisabilité commandé à l'association ALTER ALSACE ENERGIE (cf compte-rendu du conseil municipal du 24 mai 2024). L'option de valorisation de l'énergie produite sous forme d'autoconsommation collective, disponible pour faire fonctionner le Club House et d'autres bâtiments communaux avec réinjection du surplus dans le réseau est privilégiée. Pour mémoire dans le compte-rendu précédent du 8 novembre, la quantité d'énergie produite en kWh par la station correspondrait à un « avoir énergétique » fictivement éclaté sur plusieurs bâtiments communaux qui deviendraient in fine entièrement autonomes en énergie. Le coût du projet incluant le remplacement de la toiture du Club House et la pose des panneaux photovoltaïques est éligible à une subvention de la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds Communal Alsace pour la période 2022-2025.

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre la mission « sobriété » sur les bâtiments Mairie-Médiathèque, il est prévu d'organiser avec les bénévoles de la médiathèque et les utilisateurs de la salle de la musique une réunion de sensibilisation aux bons gestes à adopter pour réduire la facture énergétique du bâtiment.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION GRAND EST POUR L'OPERATION DE RENOVATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFS

Pour mémoire, une demande de subvention a été adressée à la Collectivité Européenne d'Alsace au titre du Fonds Communal Alsace en séance du 8 novembre 2024 pour ce projet. Le Maire informe l'assemblée de la réception du courrier du 22 novembre 2024 de la Région Grand Est qui soutient les projets des communes de moins de 1 500 habitants dans le cadre de la mesure « Coup de pouce rural ». Le projet de rénovation des équipements sportifs (city-stade, terrain de tennis, aire de jeux et de pique-nique rue Principale et aire de jeux pour enfants rue de la Colline) pourrait être éligible à une aide financière dans la rubrique « aménagements ludiques et sportifs à accès libre ». En conséquence, le conseil municipal, par délibération prise à l'unanimité, décide de solliciter une aide financière pour cette opération auprès de la Région Grand Est dans le cadre de la mesure « Coup de pouce rural ».

### DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER aux 18 rue des Bleuets et au 7 rue des Coquelicots

La commune a été destinataire de deux déclarations d'intention d'aliéner :

- le 3 décembre 2024 pour le terrain bâti au 18 rue des Bleuets,
- le 14 novembre 2024 pour le terrain à bâtir 7 rue Coquelicots, dans le nouveau lotissement au lieudit Meyeracker, rue de Griesheim, en face du Collège de la Souffel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité de renoncer à exercer son droit de préemption urbain sur ces biens immobiliers.

### REPAS DE NOEL DES AINES

Pour mémoire, le repas réunionnais des aînés aura lieu dimanche 8 décembre 2024 à midi. Les conseillers municipaux sont invités à préparer la salle le samedi 7 décembre 2024 à 10 h.

### BIC DE NOEL

La première maquette du BIC n'a pas encore été réceptionnée. Une double page sera consacrée aux nouveaux services proposés dans la commune (vente de miel produit par les ruchers de Mme Bénédicte LOSSEL, ouverture de l'institut de beauté DAR rue des Acacias, ouverture le 17 décembre 2024 d'un nouveau cabinet de kinésithérapie au 20 rue du Langgarten dans l'ancien local du dentiste, présentation de l'activité de Mme Marine TERRIEN photographe professionnelle).

### RECEPTION DU NOUVEL AN

Le Maire confirme l'organisation de la réception du Nouvel An 2025 le vendredi 10 janvier 2025 à 19 h à la salle des fêtes. Des cartons d'invitation ont été adressés aux associations artisans, commerçants locaux de la commune et aux personnes qui se sont installées dans la commune au cours des années 2023 et 2024. Le Maire rappelle que d'une manière générale, l'ensemble de la population est conviée à cette manifestation festive qui s'achèvera sur la dégustation de la traditionnelle galette des rois.

### DIVERS

Le point consacré à la révision du régime indemnitaire des agents communaux (RIFSEEP) est annulé et reporté à la séance du 7 janvier 2025.

### Renouvellement du mobilier de la salle de musique

Le Maire se réfère au courrier du 4 décembre 2024 émanant du Président de l'Harmonie Concordia de Pfulgriesheim dans lequel il sollicite le renouvellement du mobilier (tables et chaises) de la salle de musique. Ce mobilier qui date des années 2000-2001 est aujourd'hui vétuste. Le Maire propose de faire chiffrer le coût du remplacement de ce mobilier pour l'inscrire au budget primitif 2025 de la commune.

### Mise à disposition de l'espace associatif du 1 rue d'Offenheim

Mme Marie-Hélène COURTIN membre de la troupe de théâtre français Pfulgri'scène a sollicité la mise à disposition ponctuelle de l'espace associatif dit « Kasse Hiesel » pour y organiser des cours de yoga à titre professionnel.

Le Maire rappelle à titre informatif que la vente des billets pour la pièce de théâtre jouée par les Hybrides en janvier-février 2025 aura lieu dans les locaux de l'espace associatif à compter du 27 décembre 2024.

Il est proposé de réserver une suite favorable à la demande de Mme COURTIN par la mise à disposition de l'espace associatif en contrepartie d'une participation financière de 2 € par heure comme cela se pratique déjà pour les associations ou les intervenants qui organisent des cours collectifs payants dans les salles communales. Le conseil municipal, par délibération prise à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention d'occupation du « Kasse Hiesel » avec Mme COURTIN dans les conditions précitées.

### TOUR DE TABLE

M. Claude AFFOLTER informe l'assemblée de sa participation aux réunions organisées par le SDEA en vue de l'élaboration d'un Programme d'Action de Prévention contre les Inondations sur le bassin versant de la Souffel.

En sa qualité « d'ancien » Président de l'ASP, il sollicite également la prise en charge par la commune des frais des fournitures nécessaires à la réfection de la peinture intérieure dans les locaux du Club House. Ce point est validé par l'assemblée.

Pour information, M. Claude AFFOLTER a démissionné de son poste de Président de l'ASP lors de l'AG du 15 novembre dernier et a été remplacé par M. Geoffrey SORG.

M. Bertrand MEYER félicite les agents du SIVOM pour la pose des illuminations de Noël dans la commune. C'est une première réussie pour toute l'équipe !

M. Sébastien DURST rappelle que le radar pédagogique de la rue de Lampertheim est hors service. Il est décidé de procéder à son remplacement et de budgétiser la dépense au budget communal 2025.

Mme Anne-Gaëlle SCHOTT estime qu'il y a trop de circulation de véhicules dans la rue des Prés au moment des entrées et des sorties des classes. Les manœuvres des véhicules dans la rue qui est en impasse mettent en danger les piétons et les enfants. Il est proposé que la Directrice d'école fasse un petit rappel aux parents pour les inciter à utiliser le parking dépose-minute de rue de la Citadelle ou le parking de la salle des fêtes.

La séance est levée à 21 h 57.